



EXTRAIT PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU COMITE EXECUTIF N°3

de la saison 2022-2023

- Samedi 8 octobre 2022 –

Président de séance : Henri Thierry ARIIOTIMA

Membres présents : Marc PLOTON, Pare SALMON, Maeva GRAFFE, Venance TAMU, Jean-François MARTIN, Vaiata FRIEDMAN, Angéla TAIARUI-MASINGUE, Roland COLOMBANI, Youenn VIRMAUX

Procuration (Article 32 des Statuts) :

1. Michel PAILLE pour Marc PLOTON
2. Toni HIRO pour Pare SALMON
3. Jean TETOHU pour Youenn VIRMAUX
4. Etienne KOHUMOETINI pour Henri Thierry ARIIOTIMA
5. Miriama AURAA pour Vaiata FRIEDMAN
6. Warren LEE pour Angéla TAIARUI-MASINGUE

A également participé : Moeama MU-GREIG, directrice générale

Le Président ouvre la séance à 08 heures 30, remercie les membres présents et donne la parole à la directrice générale pour les conditions de quorum.

La directrice générale présente la fiche de présence signée, jointe en annexe au présent procès-verbal, et déclare que sur les 16 membres du Comité Exécutif :

- 10 membres sont présents
- 6 membres ont donné procuration, à savoir :
 1. Michel PAILLE pour Marc PLOTON
 2. Toni HIRO pour Pare SALMON
 3. Jean TETOHU pour Youenn VIRMAUX
 4. Etienne KOHUMOETINI pour Henri Thierry ARIIOTIMA
 5. Miriama AURAA pour Vaiata FRIEDMAN
 6. Warren LEE pour Angéla TAIARUI-MASINGUE

Le Président constate que le quorum est atteint et demande à la directrice générale de présenter l'ordre du jour de la séance.

oooooooooooooooooooo



La directrice générale présente l'ordre du jour inscrit dans la convocation transmise par voie électronique le mardi 4 octobre 2022 :

I. ADMINISTRATION :

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Désignation des membres des commissions fédérales d'arbitrage, jeunes, féminines et seniors
3.

II. SELECTION

1.

III. COMPETITIONS

1.

IV. REGLEMENTATION DE LA FTF

1. Modifications des annexes des Règlements Généraux :
 - Annexe 6 : Règlement du Football Féminin
 - Annexe 8 : Statuts de l'Arbitrage

V. QUESTIONS DIVERSES

A- La directrice générale propose d'inscrire 6 points supplémentaires à l'ordre du jour, à savoir :

I. ADMINISTRATION :

1.

V. ARBITRAGE

1. Nomination des arbitres sur la liste des arbitres FIFA pour l'année 2023

VI. DIRECTION TECHNIQUE

1. Programme Performance
2. Certification payante des éducateurs
3.



B- La directrice générale informe qu'il n'y a aucune proposition de modifications de l'annexe 8 (Statut de l'arbitrage) des Règlements Généraux. Elle propose de retirer ce point de l'ordre du jour.

C- La directrice générale propose de modifier l'ordre de passage des dossiers comme suit :

Décision n° 15-Comex3 2022/2023 : Les membres du Comité Exécutif, présents et représentés, approuvent à l'unanimité l'ordre du jour modifié avec les ajouts de 6 points supplémentaires à inscrire en administration, arbitrage et direction technique et le retrait d'un point à la réglementation de la FTF. Ils approuvent également l'ordre de passage modifié des dossiers.

En conséquence, l'ordre du jour modifié et l'ordre de passage des dossiers est le suivant :

I. COMPETITIONS

1.

II. SELECTION

1.

III. DIRECTION TECHNIQUE

1. Programme Performance

IV. ADMINISTRATION :

1.

3. Désignation des membres des commissions fédérales d'arbitrage, jeunes, féminines et seniors

V. REGLEMENTATION DE LA FTF

1. Modifications des annexes des Règlements Généraux :

- Annexe 6 : Règlement du Football Féminin

VI. DIRECTION TECHNIQUE

2.

3. Certification payante des éducateurs

VII. ARBITRAGE

1. Nomination des arbitres sur la liste des arbitres FIFA pour l'année 2023

III. ADMINISTRATION :

1.

oooooooooooooooooooo



I. COMPETITIONS

1.

oooooooooooooooooooo

III. SELECTION

1.

oooooooooooooooooooo

III. DIRECTION TECHNIQUE

1. Programme Performance

⇒ Le directeur technique présente le Programme Performance (Talent Development Scheme)

○ **Constats**

8 Sélections Nationales

- Sélections Football :

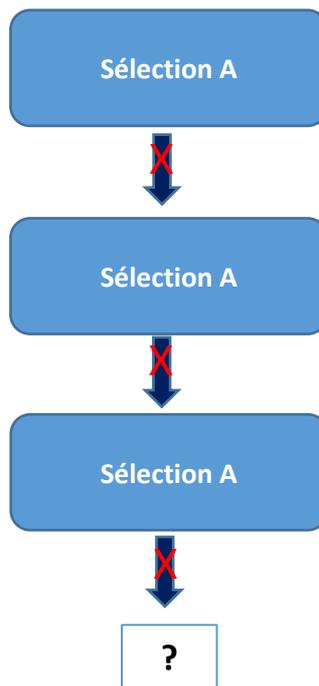
○ Séniors H & F

○ U19 H & F

○ U16 H & F

- Beach Soccer

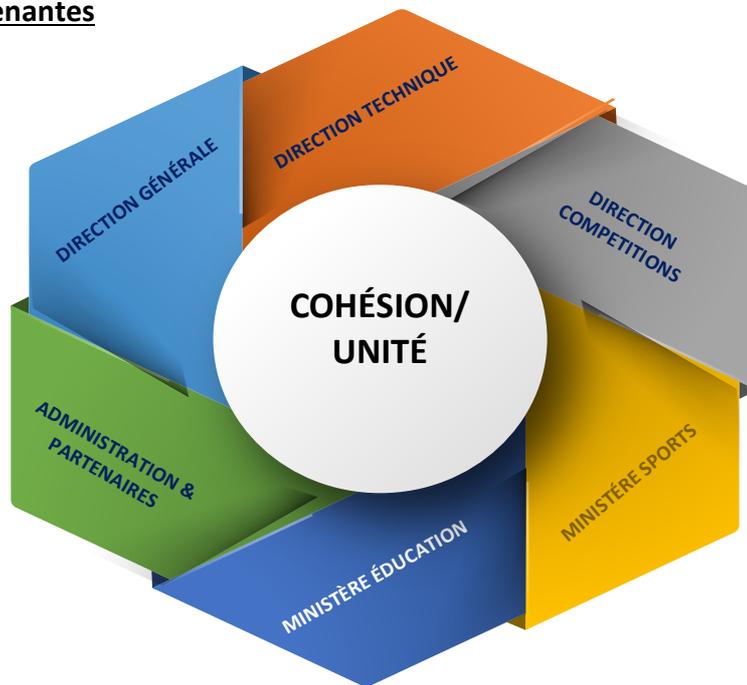
- Futsal



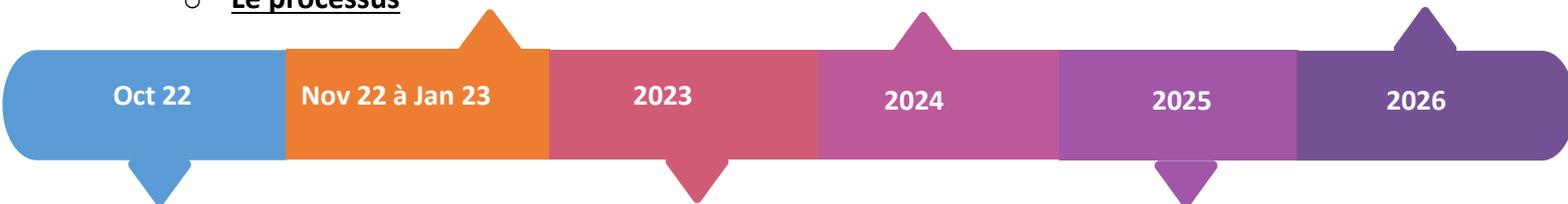
Staffs différents selon les sélections
Pas ou peu de relation entre sélections.
Pas de projet de jeu clairement défini.
Pas de projet d'entraînement.



○ **Les parties prenantes**



○ **Le processus**



Étape 1	Étape 2	Étape 3	Étape 4	Étape 5
COMEX	ANALYSE	APPLICATION	ÉVALUATION - REMÉDIATION	BILANS
Désignation des sélectionneurs. Désignation Team Project	1 WORKSHOP Plan Opérationnel Budgets Axes améliorations.	Mise en place feuille de route. FORMATIONS IMMERSIONS	.6 RÉUNIONS / AN	PRÉSENTATION COMEX



○ **Equipe Performance**

- Président
- Directeur Technique
- Manager Technique
- Sélectionneurs Équipe Nationales
- Responsable PPF
- Responsables Sections Sportives
- Préparateur Athlétique
- Préparateur Gardien de But
- Responsable médical

oooooooooooooooooooo

IV. ADMINISTRATION :

1.

2. Nomination du directeur technique adjoint

1-

3. Désignation des membres des commissions fédérales d'arbitrage, jeunes, féminines et seniors

⇒ Conformément à l'article 50 des Statuts :

- 1- Le Président et les membres des commissions fédérales sont nommés par le Comité Exécutif à chaque nouvelle saison sportive.
- 2- Les commissions fédérales se composent d'un minimum de trois membres de droit dont deux membres du Comité Exécutif.

Décision n° 20-Comex3 2022/2023 : Les membres du Comité Exécutif, présents et représentés, approuvent à l'unanimité la nomination des membres des Commissions Fédérales ci-dessous :

1- **La Commission Fédérale Arbitrage (CFA)** après consultation du département Technique Arbitrage :

- Président : Jacques AURAA
- Vice-Président : Thierry TAMARII
- Membres du Comité Exécutif : Pare SALMON et Roland COLOMBANI



2- **La Commission Fédérale Football Féminin (CFFF)** après consultation de la Direction Technique :

- Présidente : Poroni TURANA
- Vice-Président : Julien D'HERVILLY
- Secrétaire : Herenui SCHOEN
- Membres volontaires :
 - Rosine WALKER (Représentante Moorea) / Raimana LI FUNG KUEE / Vaveaiti BARFF / Pierre-Yves ADAM
- Membres du Comité Exécutif : Angéla TAIARUI-MASINGUE et Maeva GRAFFE

3- **La Commission Fédérale Football Jeunes (CFJ)** après consultation de la Direction Technique :

- Président : Nicolas BROSEUS
- Membres du Comité Exécutif : Vaiata FRIEMAN et Angéla TAIARUI-MASINGUE

4- **La Commission Fédérale Football Seniors (CFS)** après consultation de la Direction Technique :

- Président : Gatien FANAUATEA
- Membres volontaires :
 - Laurent HEINIS / Moïse LEMAGUER / Heimana SALEM / Arnaud BRUGGMANN / Tenae TEPA
- Membres du Comité Exécutif : Venance TAMU et Youenn VIRMAUX



V. REGLEMENTATION DE LA FTF

1. Modifications des annexes des Règlements Généraux : Annexe 6 - Règlement du Football Féminin

- ⇒ La directrice générale présente les propositions de modifications des Règlements Généraux. Elles concernent les articles ci-dessous :
- Articles 2, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38 , 39, 40 et 41.

Décision n° 21-Comex3 2022/2023 : Les membres du Comité Exécutif, présents et représentés, approuvent à l'unanimité les modifications des articles susvisés de l'annexe 6 des Règlements Généraux : Règlement du Football Féminin.



VI. DIRECTION TECHNIQUE

2.





3. Certification payante des éducateurs

⇒ Le directeur technique propose de faire payer les certifications des éducateurs.

Décision n° 23-Comex3 2022/2023 : Les membres du Comité Exécutif, présents et représentés, approuvent à l'unanimité la proposition de faire payer la certification des éducateurs à 1 500 XPF/certification.

oooooooooooooooooooo

VII. ARBITRAGE

1. Nomination des arbitres sur la liste des arbitres FIFA pour l'année 2023

Décision n° 24-Comex3 2022/2023 : Les membres du Comité Exécutif, présents et représentés, approuvent à l'unanimité la nomination des arbitres ci-dessous sur la liste des arbitres FIFA pour l'année 2023 :

- Arbitres Central : Norbert HAUATA et Teremoana ROIHAU
- Arbitres Assistant : Philippe REVEL et Vaihina TEURA
- Arbitre Central Beach Soccer : Aurélien PLANCHAIS-GODEFROY

oooooooooooooooooooo

III. ADMINISTRATION :

1.

oooooooooooooooooooo

Plus aucune question n'étant posée, la séance est close à 15H10.

Selon l'article 34.1 des Statuts, le projet de procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Comité exécutif présents ou représentés. Ce projet est transmis par la Fédération par courriel et doit recueillir l'avis des membres du Comité Exécutif dans les 48 heures ; en cas d'absence de réponse, le projet est réputé validé.

Le projet de procès-verbal est transmis par courriel aux membres du Comité Exécutif le 17 octobre 2022.



Avis favorable au procès-verbal reçu le 17 octobre d'un membre du Comité Exécutif.

Le procès-verbal est validé le **19 octobre 2022** et signé par :

La Secrétaire générale		Le Président
		
Mme Maeva GRAFFE		Mr. Henri Thierry ARIOTIMA

Extrait certifié conforme à l'original
La Directrice générale,



Moeama Mu-Greig